

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TAVERNY  
REUNI SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES – PLACE DU MARCHE NEUF**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU : 17 DECEMBRE 2010  
CONVOCATION DU : 08 DECEMBRE 2010  
SOUS LA PRESIDENCE DE : Monsieur BOSCAVERT Maurice  
Maire**

---

**MEMBRES PRESENTS :**

**MM. BOSCAVERT Maurice – BARENTIN Jean-Pierre – Mmes DEFRANCE Josiane  
CAILLIE Albine – MM. BIDAUD Daniel – GALIANA Olivier – LESEUL Jean-François  
Mme LUCAS Martine – ADJOINTS AU MAIRE**

**Mme JAILLET Lucienne – M. NAZEF Madani – Mme PASSALACQUA Béatrice  
M. WITON Patrick – Mme DOYEN Maria – M. KHALED Redha – Mme BAETA Yolande  
MM. DAGOIS Gérard – ALCINI Laurent – Mme DELECHENAULT Jacqueline  
MM. EL KHAOUA Rachid – LEROY-BURY Jean-Luc – BERGER Alain**

**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

---

**MEMBRES REPRESENTES :**

<b>M. DEVOIZE Bruno</b>	<b>Procuration à</b>	<b>M. ALCINI Laurent</b>
<b>Mme LAMAU Françoise</b>	<b>"</b>	<b>M. BOSCAVERT Maurice</b>
<b>M. TEMAL Rachid</b>	<b>"</b>	<b>M. WITON Patrick</b>
<b>Mme HURE Martine</b>	<b>"</b>	<b>M. BARENTIN Jean-Pierre</b>
<b>Mme GUIGNARD Anita</b>	<b>"</b>	<b>M. KHALED Redha</b>

---

**ABSENTS NON EXCUSES : Melle GONZALEZ Emilie – M. HAUCHECORNE Johan –  
Mme LEVERDEZ Bérangère – M. SIMONNOT Michel**

**ABSENTS EXCUSES : Mmes CAUET Anne-Marie – PREVOT Catherine – DESREUMAUX  
Corinne – LABROUSSE Catherine – M. FOUQUET Jean-Marie**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BAETA Yolande est élue à l'unanimité.**

# VILLE DE TAVERNY

DELIBERATION N°2010-09DUR09

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2010

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE METRO DE ROCADE AUTOUR DE PARIS DENOMME  
« ARC EXPRESS »

Monsieur GALIANA, adjoint au maire délégué à l'intercommunalité et aux marchés publics, informe l'assemblée qu'en application de l'article 3 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la commune de Taverny est invitée à faire connaître auprès de la commission nationale du débat public son avis sur le projet de réseau de transports public dénommé « Arc Express », et ce dans un délai de quatre mois à compter de la publication du dossier intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2010. C'est pourquoi, il est proposé au conseil d'émettre l'avis suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le schéma directeur régional d'Ile-de-France de 1994 en vigueur,

Vu la décision de la commission nationale du débat public en date du 2 septembre 2009,

Vu la lettre du 30 septembre 2010 du président de la commission particulière du débat public « Arc Express »,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement – environnement – développement économique du 1<sup>er</sup> décembre 2010,

Considérant que le projet de métro de rocade autour de Paris, dénommé « Arc Express », est prévu par le SDRIF de 1994 actuellement en vigueur en tant que réseau métropolitain à l'étude ; que ce projet était également mis à l'étude dans le projet de SDRIF de 2008 qui a fait l'objet d'une large concertation avec les collectivités,

Considérant que ce projet répondra aux nombreux besoins de déplacements en transport en commun en rocade autour de Paris,

Considérant que le dossier mis à la disposition du public dans le cadre du débat public donne des réponses chiffrées sur les modalités de financement envisagées et sur la hiérarchisation des travaux,

Considérant que ce projet est inscrit au contrat de projets Etat-Région sur la période 2007-2013,

Considérant toutefois que ce projet devrait être connecté avec la ligne H Transilien Paris-Valmondois et répondre ainsi aux enjeux de desserte de Taverny et de la vallée de Montmorency,

Entendu l'exposé de monsieur GALIANA, adjoint au maire délégué à l'intercommunalité et aux marchés publics et sur proposition de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, **à la majorité absolue,**

**EMET** un avis favorable au projet de métro de rocade autour de Paris, dénommé « Arc Express », **SOUS RESERVE** que soit garanti un arrêt de connexion à la gare de Saint-Denis-Stade de France qui permettrait à ce projet de métro d'être connecté avec le Transilien ligne H et avec le tramway T1 et de desservir d'avantages d'habitants et de salariés,

**DIT** que la présente délibération sera :

- communiqué à :
  - o M. le président de la commission particulière du débat public « Arc Express » ;
  - o M. le préfet du Val-d'Oise ;
  - o M. le président du conseil général du Val-d'Oise ;
  - o M. le président du syndicat des transports d'Ile-de-France ;
  - o M. le président du conseil régional ;
- portée au registre des actes administratifs communaux.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Taverny, le 20 décembre 2010  
LE MAIRE**



**Maurice BOSCAVERT**

Accusé de réception - S/Préfecture de Pontoise

095-219506078-20101217-2010\_09DUR09-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2010

Publication : 22/12/2010

Pour l'"Autorité Compétente"  
le 1er adjoint

